

**Conseil Communautaire**  
**Séance du 25 Mai 2023**

**Délibération N° 2023 05 048 : Aménagement– financement du poste de cheffe de projet ORT / PVD au titre de l'année 2023/2024 – demande de subvention ANCT/Banque des Territoires (période septembre 2023 à août 2024)**

L'an deux mille vingt-trois, le 25 Mai à 18 heures trente  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle polyvalente Belleville du Grand Lucé, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 17/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	27	Pouvoirs	6	Votants	33
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

**Etaient présents :**

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIÉ ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; M. Francis BOUSSION ; M. Pascal CHAPEAU (suppléant de Mme Trappler) ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Gérard RICHARD ; M. Joël TABAREAU ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHRLÉ.

**Absents/Excusés ayant donné procuration :**

Absents/excusés	Pouvoir à
Claire COULONNIER	Hervé RONCIERE
Martine CRINIERE	Pascal MARIE
Sylvie CHARTIER	Jérôme LEONARD
Marie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Michelle BOUSSARD	Claire ALLAIRE
Catherine TRAPPLER	Pascal CHAPEAU (suppléant)
Sabrina DUCHESNE	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Philippe TOURNADRE	Excusé
Sabrina RAPPART	Excusée
Fabienne PINÇON	Excusée
Patrick RENARD	Excusé

Secrétaire de séance : Philippe WEHRLÉ

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau – Responsable de Pôle Solidarités

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 26/05/2023

M. le président expose :

A la suite de l'adhésion des communes de Montval-sur-Loir, La Chartre sur le Loir et le Grand Lucé au programme Petites villes de demain, la Communauté de communes a recruté en septembre 2021 une cheffe de projet revitalisation du territoire ORT/PVD. La cheffe de projet a pour missions de piloter le projet de revitalisation, élaborer et mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel et animer les partenariats en lien avec les communes PVD. Elle aura également la charge de la mise en œuvre d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat sur l'ensemble du territoire et d'une OPAH-RU sur la commune de Montval sur Loir dont la phase opérationnelle va débuter en septembre 2023.

Le poste de cheffe de projet peut bénéficier de cofinancements annuels de l'ANAH et de la Banque des territoires pendant toute la durée du programme.

Le poste est actuellement financé à hauteur de 75% pour la période de janvier à août 2023.

Ainsi, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'ANCT/Banque des territoires au titre de l'année 2023/24 (période de septembre 2023 à août 2024) suivant le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES/an		RECETTES/an		En %
Coût du poste avec charges salariales	46 000 €	ANAH - financement du poste	23 000 €	50 %
		<b>ANCT/Banque des Territoires</b>	<b>11 500 €</b>	<b>25%</b>
		CCLLB (50 % soulte)	5 750 €	12,50 %
		Ville de Montval sur Loir	2 875 €	6,25 %
		Ville du Grand Lucé	1 437.5 €	3,125 %
		Ville de La Chartre sur le Loir	1 437.5 €	3,125 %
TOTAUX	46 000 €		46 000 €	100 %

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,**

- 1- Décide de solliciter le concours financier de l'ANCT/Banque des Territoires pour le financement 2023/24 du poste de cheffe de projet ORT / PVD dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- 2- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président ayant délégation à déposer le dossier de demande de subvention afférent et à signer tout document relatif à cette décision ;

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président**  
**M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance**  
**Philippe WEHRLE**

